



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le **29 AVR. 2025**

ID : 057-245700695-20250423-B20250422\_05\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-deux avril à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le seize avril sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ,  
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET,

Absents avec procuration : Bernard ZENNER à Maurice LORENTZ  
Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication

Etait excusée : Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel



### **5. Objet : Réalisation d'une voie verte entre le centre urbain de Cattenom et le débouché du circuit cyclable de la Boler - Demandes de subvention Ambition Moselle**

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 adoptant le schéma cyclable communautaire,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 4 mars 2025 qui autorise le Président à signer le contrat Ambition Moselle avec le Département de la Moselle,

Vu la décision n° 9 du Bureau communautaire en date du 22 octobre 2024 acceptant les précédentes demandes de subventions,

Considérant la stratégie d'aménagement du réseau cyclable présente dans le schéma cyclable communautaire,

Considérant que le projet est inscrit comme 3<sup>e</sup> dossier au titre de la thématique « mobilités alternatives » dans le contrat Ambition Moselle entre la CCCE et le Département de la Moselle,

Considérant la nécessité de résorber une discontinuité majeure du réseau cyclable actuel entre le centre urbain de Cattenom et le débouché du circuit cyclable de la Boler situé à proximité du CNPE (Centrale Nucléaire de Production d'Electricité) et du Lac du Mirgenbach le long de le RD56, et la mise en sécurité des usagers,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 600 000 € H.T. et que le montant prévisionnel des études est estimé à 8 000 € H.T.,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Objet	Dépenses	Recettes	
Etudes	8 000 € H.T.	Subvention « soutien aux aménagements cyclables et services vélo pour la mobilité du quotidien » (Région Grand Est) : 17,1 %	275 430 € Enveloppe max 10 € par habitant via Insee (RP 2021 au 1 <sup>er</sup> janvier 2024)
Travaux	1 600 000 € H.T.	Subvention DETR/DSIL (Etat) : 30 %	482 400 €
		Ambition Moselle (Département de la Moselle) : 26,43 %	425 000 €
		Autofinancement (CCCE) : (26,47 %)	425 170 €
		TOTAL	1 608 000€ H.T.

Considérant cet exposé,

**Il est demandé au Bureau communautaire,**

- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer la convention opérationnelle dans le cadre du contrat Ambition Moselle, pour le projet de la réalisation d'une voie verte entre le centre urbain de Cattenom et le débouché du circuit cyclable de la Boler,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Il est précisé que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la CCCE.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 23 avril 2025

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250423-B20250422\_05\_SI-DE

---